

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
COMMUNE DE LOOS-EN-GOHELLE
Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire

**OBJET : Interdiction de circulation temporaire, le jeudi 26 septembre 2024
rue Roger Salengro, de la résidence du Moulin à Vent à la place de la
République, dans un créneau maximum d'une heure, compris entre 12h00 et
13h00.**

*Le Maire de la commune de Loos-en-Gohelle ;
VU, le Code Général des Collectivités Locales, et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 & L 2213-2 ;
VU, la demande, du Commonwealth, représenté par son Président portant sur l'autorisation d'organiser une cérémonie
d'inauguration concernant l'extension du Loos British Cemetery ;
CONSIDERANT, qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de cette cérémonie, de prendre les mesures de
sécurité en matière de circulation et de stationnement ;*

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules automobiles sera interdite, temporairement, rue Roger Salengro, le jeudi 26 septembre 2024 dans un créneau maximum de 1 heure, compris entre 12h00 et 13h00.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 3 : Les services de Police et de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Loos-en-Gohelle, le neuf septembre deux-mille vingt-quatre.

LE MAIRE,



Francis MARECHAL
Adjoint au Maire